

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois, à 20 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, composé de 66 membres en exercice, dûment convoqués le 12 janvier 2023, s'est réuni à l'Espace Nelson Mandela de Dives sur Mer, sous la présidence de Olivier PAZ.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Olivier PAZ, Président ; Alain ASMANT, Didier BEAUJOUAN, Marie-Louise BESSON, Philippe BLAVETTE, Alexandre BOUILLON, François CALIGNY DELAHAYE, Thierry CAMBON, Christophe CLIQUET, Olivier COLIN, Colette CRIEF, Denise DAVOUST, Amandine DE BONET D'OLEON, Anne-Marie DEPAIGNE, Annie DUBOS, Bernadette FABRE, Jean-Louis FOUCHER, Jean-Luc GARNIER, Sophie GAUGAIN, Patrice GERMAIN, Olivier HOMOLLE, Roland JOURNET, Valérie KIERSNOWSKI, Harold LAFAY, Alain LAROUSERIE, Didier LECOEUR, Annie LELIEVRE, Francine LELIEVRE, Denis LELOUP, Laurent LEMARCHAND, Lionel MAILLARD, Serge MARIE, Gérard MARTIN, Marie-Laure MATHIEU, Denis MOISSON, Jacky MORIN, Pierre MOURARET, Gérard NAIMI, Jean-Marc PAIOLA, Martine PATOUREL, Brigitte PATUREL, Alain PEYRONNET, Gery PICODOT, Emmanuel PORCQ, Patrick THIBOUT, François VANNIER.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain BISSON à M. François VANNIER ; M. Jean-Louis BOULANGER à M. Alain LAROUSERIE ; M. Tristan DUVAL à M. Emmanuel PORCQ ; Mme Christine GARNIER à M. François CALIGNY DE LAHAYE ; Mme Danièle GARNIER à M. Denis LELOUP ; Mme Annie-France GERARD à M. Christophe CLIQUET ; Jean-Luc GREZSKOWIAK à Mme Valérie KIERSNOWSKI ; M. François HELIE à M. Thierry CAMBON ; Mme Sandrine LEBARON à M. Gérard MARTIN ; M. Yves MOREAUX à Mme Francine LELIEVRE ; M. Jean-François MOREL à M. Alexandre BOUILLON ; M. Yoan MORLOT à M. Serge MARIE ; M. Stéphane MOULIN à M. Jean-Luc GARNIER ; Mme Sylvie PESNEL à Mme Brigitte PATUREL ; Gilles WALTER à Jean-Louis FOUCHER

**Etaient absents :** Mmes/MM. Nadia BLIN, Julien CHAMPAIN, Didier DEL PRETE, Isabelle GRANA, Xavier MADELAINE,

**Secrétaire de séance :** Emmanuel PORCQ

Votants :	61
Pour :	61
Contre :	0
Abstention(s) :	
Publiée le :	25/01/2023

## ACTIVITES DU LOCAL JEUNES INTERCOMMUNAL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES - TARIFICATION DES MINI CAMPS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les tarifs des services gérés par l'intercommunalité,

Considérant les exigences de la Caisse d'Allocation Familiales de lire des tarifs que les familles doivent payer,

Considérant qu'il convient de faciliter l'accès des accueils jeunes de la communauté de communes durant les périodes de vacances scolaires,

Considérant que le forfait proposé ne prend pas en compte les jours d'absence des jeunes, ni les jours fériés,

Considérant que la communauté de communes a décidé de proposer des tarifs, aide de la CAF déduite, à la journée et à la demi-journée pour les accueils jeunes durant les périodes scolaires,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Article unique :** de fixer selon le tableau ci-dessous, les tarifs à la journée et à la demi-journée pour les accueils jeunes durant les vacances scolaires :

Tarifs régime général				
Référence quotient	A (0 à 620)	B (621 à 1200)	C (1201 à 1500)	D (+1561)
Journée	8€	9€	10€	11€
Journée hors CDC	9,20	10,35€	11,50€	12,65€
½ journée	4€	4,50€	5€	5,50€
½ journée hors CDC	4,60€	5,17€	5,75€	6,32€

Dives sur Mer, le 19 janvier 2023

Le Président,  
Olivier PAZ



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen. Le Tribunal administratif peut-être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture [Visa Préfecture](#)  
014-200065563-20230119-DEL-2023-008-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2023  
Date de réception préfecture : 25/01/2023